

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX,
M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à M. MOUQUET,
M. DELVALLE Jean, procuration à M. HURLUS,
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS,
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK.

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël.

Délibération n°2021D038 - Développement économique et acquisitions foncières - Zone d'activités des Petits Pacaux sur la commune de Merville – Convention d'échange de parcelles avec la SCI l'Aigle.

Le Vice-Président expose au Conseil :

La SCI l'Aigle, dont le co-gérant est Monsieur COQUIDÉ, est à ce jour propriétaire des parcelles ZO71 et ZO147, lieu d'exploitation d'une activité d'entretien de poids-lourds Renault All Trucks. La SCI l'Aigle est également propriétaire des parcelles ZO72, ZO142 et ZO144, qui composent la voie d'accès menant à l'aire de grand passage gérée par la Communauté de communes Flandre Lys au sein du domaine public aéronautique.

Parcelles aujourd'hui propriété de la SCI l'Aigle :



La SCI l'Aigle souhaiterait devenir propriétaire de la parcelle ZO146, d'une contenance de 2 549m² qui jouxte ses parcelles ZO71 et ZO147.

La Communauté de communes Flandre Lys souhaiterait devenir propriétaire de la voie d'accès à l'aire de grand passage.

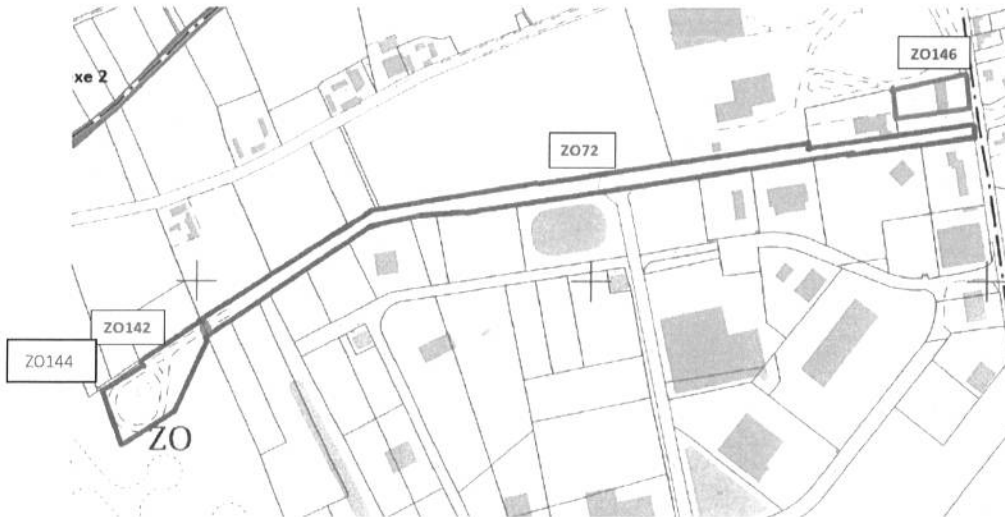
Le but serait donc d'échanger la ZO146, contre les parcelles ZO72, ZO142 et ZO144.

Cependant, à l'heure actuelle, la parcelle ZO146 est propriété du SMALIM.

A la demande de la Communauté de communes Flandre Lys, compte tenu du projet de retrait de la Communauté de communes Flandre Lys du SMALIM, assorti d'un transfert de compétence et de propriété qui inclura la parcelle ZO146, devant faire l'objet d'une convention en cours de discussion qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2022, le président du SMALIM a accepté de soumettre au Comité syndical une convention tripartite ci-annexée entre le SMALIM, la CCFL et la SCI l'Aigle.

La SCI l'Aigle prendra possession de la parcelle ZO146 au 1er juillet 2021 dans le cadre de ses rapports avec le SMALIM, et l'échange de parcelles entre la Communauté de communes Flandre Lys et la SCI l'Aigle interviendra devant notaire en 2022, une fois la Communauté de communes Flandre Lys devenue propriétaire du foncier transféré par le SMALIM.

Parcelles concernées par l'échange :



Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention jointe au dossier de synthèse transmis aux élus, entre le SMALIM, la SCI l'Aigle et la CCFL, actant l'échange des parcelles ZO146 contre les parcelles ZO72, ZO142 et ZO144 ;
- ACTER la prise de responsabilité de la CCFL sur la voie d'accès à l'aire de Grand Passage dès la signature de la convention tripartite ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte notarié en 2022 officialisant l'échange des parcelles entre la SCI l'Aigle et la CCFL ;
- PRÉCISER que les frais notariés inhérents à ces échanges de parcelles seront à la charge de la Communauté de communes Flandre Lys.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20210415-2021D038-DE